

Image not found or type unknown



Séparation de corps sans séparation de biens

Par **famille**, le **08/12/2009** à **23:08**

Bonsoir,

Mariée sous le régime de la séparation de biens depuis 20 ans, je ne souhaite plus vivre sous le même toit que mon mari, mais nous avons acquis en commun 3 biens immobiliers (dont un est actuellement en vente). Je ne veux que vivre seule, mais sans que cela oblige à la vente de nos 2 autres biens immobiliers, dont nos deux enfants profitent pleinement et dont je ne veux pas les priver. Comment me "séparer" de mon mari, sans nuire à mes droits et sans avoir de séparation de biens "totale" ? Ces biens font l'objet d'un prêt que nous avons signés tous les deux.

Merci de votre réponse.